



Plan de contrôle de l'IGP Agneau du Bourbonnais

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
CTP-C-IGP-AGBB-01	PC IG 309 V04	12/08/2022	Annule et remplace le plan approuvé le 30/04/2014

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO-DEC-CONT-1

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 12 AOÛT 2022

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

Agneau du Bourbonnais

INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE

TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges Agneau du Bourbonnais bénéficiant du signe IGP de l'ODG Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de Boucherie. Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB), document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, avec l'appui de l'ODG, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

A - APPLICATION

1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges IGP « Agneau du Bourbonnais » dont l'organisme de défense et de gestion est l'Association pour la Défense de l'Élevage Traditionnel en Bourbonnais des animaux de Boucherie.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- Eleveur
- Organisation de Planification et de Suivi Technique (OPST)
- Fabricant d'aliments industriel
- Fabricant d'aliments à la ferme
- Abatteur/Abattoir
- Atelier de découpe et de conditionnement

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : 5 ans

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	Déclaration d'identification de l'éleveur
	PM2	Naissance et élevage des agneaux	Déclaration PAC Contrat éleveur Demande d'habilitation
	PM3	Race autorisée	Carnet d'agnelage
	PM4	Modalités d'identification des animaux	Factures animaux Déclaration PAC
	PM5	Conditions d'élevage	Registre d'élevage
	PM6	Nature des aliments	Étiquettes et factures des composants achetés
	PM7	Age d'abattage	Bon de livraison des aliments
	PM20	Obligation déclaratives : Déclaration de naissance	Plan d'alimentation
Fabricant d'aliment industriel	PM6	Nature des aliments	Liste des aliments référencés Attestation de référencement Formules théoriques référencées Journaux de dosage Fiche technique Prémix Cahier de fabrication Étiquettes et factures des composants achetés Fabricant certifié RCNA : certificat en cours de validité

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Fabricant d'aliment à la ferme	PM6	Nature des aliments	Formules théoriques exploitées Registre ou cahier de fabrication des aliments fabriqués Etiquettes, bons de livraison d'achat de matières premières Fiche technique Prémix
OPST	PM7	Age d'abattage	Carnets des annonces et carnets d'agnelage transmis par l'éleveur Données de labellisation transmises par l'abattoir
Abatteur/abattoir	PM7	Age d'abattage	Fiche de livraison des agneaux
	PM8	Agrément CEE	Bordereau de labellisation
	PM9	Etat de propreté des animaux	Ticket de pesée
	PM10	Cadence	Agrément CEE
	PM11	Chaîne d'abattage	Enregistrement de l'état de propreté des animaux
	PM12	Refroidissement des carcasses	Fiche d'identification de l'abattoir justificatif de la capacité de production
	PM13	Origine des animaux	Planning d'abattage
	PM14	Classes d'état d'engraissement autorisées	Instructions
	PM15	Classes de conformation autorisées	Boucle d'identification Tip Tag, N° cheptel
	PM16	Qualité du gras	Registre de bouverie
	PM17	Poids de carcasse	Bons de livraison, documents d'identification des animaux
PM18	Couleur de la viande	Données abattage	
PM19	Certificat de garantie	Données de labellisation Procédure ou document équivalent Certificat de Garantie	
Atelier de découpe et de conditionnement	PM19	Certificat de garantie	Certificat de Garantie

B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalités (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site lié à l'habilitation* réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois)
Eleveur	Sur site	/	ODG	/
Organisations de Planification et de Suivi Technique (OPST)	Sur site	/	OC	/
Fabricants d'aliments industriel	Sur site	/	OC	/
Fabricants d'aliments à la ferme	Sur site	/	ODG	/
Abatteurs/Abattoirs	Sur site	/	OC	/
Ateliers de découpe et de conditionnement	Sur site	/	OC	/

* Il s'agit du contrôle sur site avant ou après le prononcé de l'habilitation.

C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : 3 ans.

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
A	Gestion des étiquetages	- Contrôle documentaire des procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages	- Contrôle documentaire des procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages (nouveaux ou refonte) - Contrôle documentaire du suivi et respect de la validation des étiquetages - Contrôle documentaire par sondage des étiquetages validés
B	Référencement des formules d'aliments des agneaux	- Contrôle documentaire de la méthode de référencement des formules	- Contrôle documentaire de la méthode de référencement des formules - Contrôle documentaire de la liste des formules référencées et par sondage de la conformité des formules référencées

D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière Agneau du Bourbonnais sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

La période de référence est : l'année civile.

Le nombre de contrôles est basé sur le nombre d'opérateurs habilités au premier janvier de l'année N pour chaque catégorie d'opérateurs. Pour les opérateurs habilités en cours d'année et faisant l'objet d'au moins un contrôle annuel, la fréquence de contrôle sera calculée au prorata du nombre de mois d'habilitation.

A l'exception des éleveurs, lorsqu'un opérateur n'a plus d'activité en IGP, il est déclaré inactif par l'OC. Dans ce cas, l'OC, en concertation avec l'ODG, peut décider de diminuer la fréquence annuelle des contrôles de suivi.

Si la période d'absence de production en IGP se prolonge plus de 12 mois, l'OC suspend l'habilitation de cet opérateur.

Le contrôle externe des éleveurs est réalisé avec un préavis de 14 jours au maximum.

Les abatteurs font chaque année l'objet d'au moins un contrôle avec un délai de prévenance de 48 heures maximum, les autres contrôles sont réalisés avec un préavis limité à 14 jours au maximum.

Tous les autres opérateurs identifiés sont contrôlés avec un préavis limité à 14 jours au maximum.

A minima 10% de l'ensemble des contrôles externes doivent se faire sans préavis.

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
OPST	1 contrôle / an / OPST	2 contrôles / an / OPST
Eleveur	1 contrôle / élevage / an	10 % des élevages / an
Fabricants d'aliments industriel ⁽¹⁾	/	1 contrôle / site de fabrication / an
Fabricants d'aliments à la ferme	1 contrôle / FAF / an	25% des FAF / an
Abatteur/abattoir	1 contrôle / site / an	3 contrôles / site / an
Atelier de découpe et de conditionnement ⁽²⁾	1 contrôle / atelier / an	3 contrôles / atelier / an

⁽¹⁾ Pour les sites de fabrication certifiés sur la base du référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), le contrôle des journaux de dosage peut-être conduit selon le protocole de contrôle documentaire spécifique en vigueur validé par l'INAO.

⁽²⁾ Dans le cas de fabrication d'UVCI, et d'impossibilité à contrôler le produit sur le site, ce contrôle a lieu dans 4 points de vente / site industriel / an

2. Méthodes de contrôle

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	/	Contrôle documentaire et visuel du N° de cheptel détenteur correspondant à un numéro de commune située en zone IGP Contrôle documentaire et visuel de la localisation du parcellaire <i>Déclaration d'identification de l'éleveur</i> <i>Déclaration PAC</i> <i>Contrat éleveur</i> <i>Demande d'habilitation</i>	Conservation des Déclarations d'identification, déclaration PAC, contrat éleveur et demande d'habilitation	Contrôle documentaire et visuel du N° de cheptel détenteur correspondant à un numéro de commune située en zone IGP Contrôle documentaire et visuel de la localisation du parcellaire <i>Déclaration d'identification de l'éleveur</i> <i>Déclaration PAC</i> <i>Contrat éleveur</i> <i>Demande d'habilitation</i>
Eleveur	PM2	Naissage et élevage des agneaux	/	Contrôle documentaire de l'origine des animaux Contrôle documentaire et visuel (tip tag) de la localisation du parcellaire <i>Carnet agnelage</i> <i>Déclaration PAC</i>	Tenue à jour des carnets d'agnelage Transmission des carnets d'agnelage à l'OP Conservation des déclarations PAC	Contrôle documentaire de l'origine des animaux Contrôle documentaire et visuel (tip tag) de la localisation du parcellaire <i>Carnet agnelage</i> <i>Déclaration PAC</i>
Eleveur	PM3	Race autorisée	/	Contrôle documentaire de la race Contrôle visuel des animaux <i>Registre d'élevage</i> <i>Carnet d'agnelage</i>	Tenue du carnet d'agnelage et du registre d'élevage	Contrôle documentaire de la race Contrôle visuel des animaux <i>Registre d'élevage</i> <i>Carnet d'agnelage</i>
Eleveur	PM4	Modalités d'identification des animaux	/	Contrôle visuel de l'identification des brebis selon les modalités définies dans le cahier des charges Contrôle documentaire de l'enregistrement de l'identification des brebis <i>Carnet d'agnelage</i>	Enregistrement de l'identification des brebis selon les modalités définies dans le cahier des charges	Contrôle visuel de l'identification des brebis selon les modalités définies dans le cahier des charges Contrôle documentaire de l'enregistrement de l'identification des brebis <i>Carnet d'agnelage</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	PM5	Conditions d'élevage	/	Contrôle visuel et documentaire de la présence de pâtures <i>Déclaration PAC</i>	Tenue du registre d'élevage Enregistrements des dates d'entrée et de fin de pâturage des animaux, du mouvement des animaux (effectif)	Contrôle visuel, selon la période, du pâturage et de la tétée au pis Contrôle documentaire du registre d'élevage <i>Registre d'élevage</i>
Eleveur	PM6	Nature des aliments	/	Sans objet	Conservation des étiquettes, des factures d'achats et des bons de livraison	Contrôle documentaire de l'utilisation de formules référencées, de l'utilisation de formules d'aliment destinées aux brebis ne contenant pas de matières premières interdites, de l'approvisionnement auprès d'un fabricant d'aliment habilité et du respect du plan d'alimentation <i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Bon de livraison des aliments</i> <i>Plan d'alimentation</i> Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Fabricant d'aliments industriel	PM6	Nature des aliments	/	<p>OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA : Contrôle documentaire le cas échéant : Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots...), nettoyage et désinfection... Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) Traçabilité sur l'ensemble du process Tenue à jour et conservation : <i>Demande de référencement des formules</i> <i>Attestation de référencement</i> <i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Fiche technique Prémix</i> <i>Journaux de dosages</i> <i>Cahier de fabrication</i></p> <p>Contrôle documentaire des formules théoriques</p> <p>OPERATEURS CERTIFIES RCNA Contrôle documentaire : Vérification documentaire du statut de la certification RCNA <i>Attestation de certification RCNA en cours de validité</i></p>	<p>Déclaration et référencement des nouvelles formules par l'ODG Enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées</p> <p>OPERATEURS CERTIFIES RCNA Conservation de l'attestation de certification RCNA</p>	<p>Contrôle documentaire de la transmission à l'ODG de toutes les formules commercialisées comme conformes au cahier des charges <i>Demande de référencement des formules</i> <i>Attestation de référencement</i></p> <p>OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA : Contrôle documentaire le cas échéant : Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits (tableau d'incompatibilité et rinçage), fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots...), nettoyage et désinfection... Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) Traçabilité sur l'ensemble du process Contrôle documentaire par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués <i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Fiche technique Prémix</i> <i>Journaux de dosages</i> <i>Cahier de fabrication</i></p> <p>OPERATEURS CERTIFIES RCNA : Contrôle documentaire du statut de la certification RCNA <i>Attestation de certification RCNA en cours de validité</i> <i>Journaux de dosages</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Fabricant d'aliments à la ferme	PM6	Nature des aliments	/	<p>Contrôle documentaire le cas échéant : Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons Maîtrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots...), nettoyage et désinfection... Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) Traçabilité sur l'ensemble du process Tenue à jour et conservation : <i>Demande de référencement des formules</i> <i>Attestation de référencement</i> <i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Fiche technique Prémix</i> <i>Journaux de dosages</i> <i>Cahier de fabrication</i></p> <p>Contrôle documentaire des formules théoriques</p>	Enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées	<p>Contrôle documentaire par sondage de la composition réelle des aliments</p> <p><i>Étiquettes et factures des composants achetés</i> <i>Fiche technique Prémix</i> <i>Cahier de fabrication</i></p>
OPST	PM7	Age d'abattage	/	<p>Contrôle documentaire des dispositions prévues</p> <p><i>Instructions de tri des agneaux</i></p>	Conservation des carnets d'agnelage	<p>Contrôle documentaire de l'âge des agneaux présentés à la labellisation à partir des carnets des annonces et des carnets d'agnelage transmis par l'éleveur Contrôle fait lors de la présentation des agneaux à l'abattage</p>
Eleveur	PM7	Age d'abattage	/	Sans objet	<p>Tenue du carnet d'agnelage Enregistrement des dates de sortie des agneaux de l'exploitation</p>	<p>Contrôle documentaire des âges de sortie des agneaux</p> <p><i>Carnet d'agnelage</i></p>
Abatteur/abattoir	PM7	Age d'abattage	/	Sans objet	<p>Tenue à jour et conservation des bordereaux de labellisation, fiches de livraison des agneaux et tickets de pesée</p>	<p>Contrôle documentaire de l'âge des animaux sélectionnés</p> <p><i>Fiche de livraison des agneaux</i> <i>Bordereau de labellisation</i> <i>Ticket de pesée</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir	PM8	Agrément CEE	/	Contrôle documentaire de la présence et du maintien de l'agrément CEE <i>Agrément CEE</i>	Conservation de l'agrément CEE	Contrôle documentaire de la présence et du maintien de l'agrément CEE <i>Agrément CEE</i>
Abatteur/abattoir	PM9	Etat de propreté des animaux	/	Sans objet	Enregistrement de l'état de propreté des animaux	Contrôle visuel et documentaire de l'état de propreté des animaux <i>Enregistrement de l'état de propreté des animaux</i>
Abatteur/abattoir	PM10	Cadence	/	Vérification de la capacité abattoir : contrôle visuel et documentaire du nombre d'agneaux abattus pendant 1heure et contrôle documentaire à partir du planning d'abattage <i>Fiche d'identification de l'abattoir justificatif de la capacité de production Planning d'abattage</i>	Enregistrement des heures d'abattage	Vérification de la capacité abattoir : contrôle visuel et documentaire du nombre d'agneaux abattus pendant 1heure et contrôle documentaire à partir du planning d'abattage <i>Fiche d'identification de l'abattoir justificatif de la capacité de production Planning d'abattage</i>
Abatteur/abattoir	PM11	Chaîne d'abattage	/	Contrôle visuel de la chaîne d'abattage	/	Contrôle visuel de la chaîne d'abattage
Abatteur/abattoir	PM12	Refroidissement des carcasses	/	Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence des instructions de maîtrise des conditions de ressuage Contrôle documentaire des enregistrements prévus Contrôle visuel de l'existence d'un local de ressuage <i>Instructions Enregistrements des températures</i>	Tenue à jour des instructions Enregistrement de la température des locaux de ressuage	Contrôle documentaire de la pertinence des éventuelles modifications introduites dans les instructions Contrôle documentaire de la température des locaux de ressuage <i>Instructions Enregistrements des températures</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir	PM13	Origine des animaux	/	9TS	Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne ou tout autre document permettant de justifier de la réalisation du contrôle interne au moins aussi longue que la période entre les deux audits ODG et égale à la durée entre deux contrôles opérateurs. Cette durée ne peut excéder 5 ans.	Contrôle documentaire que les animaux proviennent d'éleveurs habilités <i>Boucle d'identification Tip Tag, N° cheptel Registre de bouverie Bons de livraison, documents d'identification des animaux Données abattage</i>
Abatteur/abattoir	PM14	Classes d'état d'engraissement autorisées	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Classement et enregistrement des carcasses à froid	Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle visuel des carcasses labellisées Contrôle documentaire des enregistrements des carcasses à froid Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle documentaire de la procédure de labellisation des carcasses en cas de modification <i>Ticket de pesée Bordereaux de labellisation Données de labellisation Procédure ou document équivalent</i>
Abatteur/abattoir	PM15	Classes de conformation autorisées	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Classement et enregistrement des carcasses à froid	Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle visuel des carcasses labellisées Contrôle documentaire des enregistrements des carcasses à froid Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle documentaire de la procédure de labellisation des carcasses en cas de modification <i>Ticket de pesée Bordereaux de labellisation Données de labellisation Procédure ou document équivalent</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir	PM16	Qualité du gras	/	<p>Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p>	<p>Tenue à jour des données de labellisation et des bordereaux de labellisation</p> <p>Tenue à jour de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p>	<p>Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle visuel de l'aspect du gras</p> <p>Contrôle documentaire des données de labellisation</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification</p> <p><i>Bordereaux de labellisation</i> <i>Données de labellisation</i> <i>Procédure ou document équivalent</i></p>
Abatteur/abattoir	PM17	Poids de carcasse	/	<p>Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p>	<p>Enregistrement et conservation du ticket de pesée</p> <p>Tenue à jour des données de labellisation et des bordereaux de labellisation</p>	<p>Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle documentaire du ticket de pesée</p> <p>Contrôle visuel et documentaire des carcasses labellisées</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification</p> <p><i>Ticket de pesée</i> <i>Bordereaux de labellisation</i> <i>Données de labellisation</i> <i>Procédure ou document équivalent</i></p>
Abatteur/abattoir	PM18	Couleur de la viande	/	<p>Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p> <p><i>Procédure ou document équivalent</i></p>	<p>Tenue à jour des données de labellisation et des bordereaux de labellisation</p> <p>Tenue à jour de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</p>	<p>Contrôle visuel du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</p> <p>Contrôle visuel de la couleur de la viande</p> <p>Contrôle documentaire des données de labellisation</p> <p>Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification</p> <p><i>Bordereaux de labellisation</i> <i>Données de labellisation</i> <i>Procédure ou document équivalent</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir Atelier de découpe et de conditionnement	PM19	Certificat de garantie	/	Contrôle documentaire du Certificat de Garantie prévu <i>Certificat de Garantie</i>	Edition du Certificat de Garantie	Contrôle documentaire du Certificat de Garantie émis et de sa complétude <i>Certificat de Garantie</i>
Eleveur	PM20	Obligation déclaratives (Op2) : Déclaration de naissance	/	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	Zone de production hors zone IGP	Habilitation	Non	Refus d'habilitation	/	/	/
Eleveur	PM1	Implantation des élevages	Zone de production hors zone IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM2	Naissance et élevage des agneaux	Non respect des conditions de naissance et d'élevage des agneaux	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	/
Eleveur	PM2	Naissance et élevage des agneaux	Non respect des conditions de naissance et d'élevage des agneaux	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM3	Race autorisée	Animal de type racial non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	/
Eleveur	PM3	Race autorisée	Animal de type racial non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM4	Modalités d'identification des animaux	Défaut d'identification des animaux	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	/
Eleveur	PM4	Modalités d'identification des animaux	Défaut d'identification des animaux	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	PM5	Conditions d'élevage	Absence de prairie	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	/
Eleveur	PM5	Conditions d'élevage	Non respect de l'alternance	Suivi	Oui	/	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM5	Conditions d'élevage	Non-respect de l'allaitement au pis	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM6	Nature des aliments	Nature des aliments non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Fabricant d'aliments industriel	PM6	Nature des aliments	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Fabricant d'aliments industriel	PM6	Nature des aliments	Utilisation de matières premières non autorisées	Suivi	Oui	Déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréférencement de l'aliment + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Fabricant d'aliments à la ferme	PM6	Nature des aliments	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Fabricant d'aliments à la ferme	PM6	Nature des aliments	Utilisation de matières premières non autorisées	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Retrait d'habilitation	/
OPST	PM7	Age d'abattage	Dispositions prévues non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
OPST	PM7	Age d'abattage	Présentation à la labellisation d'animaux dont la durée de présence sur l'exploitation est insuffisante	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	PM7	Age d'abattage	Présentation d'animaux non conformes en âge	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir	PM7	Age d'abattage	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir	PM8	Agrément CEE	Absence d'agrément CEE	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM8	Agrément CEE	Absence d'agrément CEE	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM9	Etat de propreté des animaux	Propreté des animaux non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM10	Cadence	Cadence non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM10	Cadence	Cadence non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM11	Chaîne d'abattage	Chaîne d'abattage non confortable et non vaste	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM11	Chaîne d'abattage	Chaîne d'abattage non confortable et non vaste	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Réurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir	PM12	Refroidissement des carcasses	Absence de local de ressuage	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM12	Refroidissement des carcasses	Température des locaux non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
Abatteur/abattoir	PM13	Origine des animaux	Animaux provenant d'éleveurs non habilités pour l'IGP Agneau du Bourbonnais	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM14	Classes d'état d'engraissement autorisées	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM14	Classes d'état d'engraissement autorisées	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM14	Classes d'état d'engraissement autorisées	Etat d'engraissement non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir	PM15	Classes de conformation autorisées	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM15	Classes de conformation autorisées	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir	PM15	Classes de conformation autorisées	Conformation non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir	PM16	Qualité du gras	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM16	Qualité du gras	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM16	Qualité du gras	Non respect des critères de labellisation des carcasses	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM17	Poids de carcasse	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir	PM17	Poids de carcasse	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM17	Poids de carcasse	Poids minimum des carcasses non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe pour les agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir	PM18	Couleur de la viande	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
								Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir	PM18	Couleur de la viande	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir	PM18	Couleur de la viande	Non respect des critères de labellisation des carcasses	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir Atelier de découpe et de conditionnement	PM19	Certificat de garantie	Modalités de délivrance du certificat de garantie prévues non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir Atelier de découpe et de conditionnement	PM19	Certificat de garantie	Délivrance du certificat de garantie pour des carcasses non labellisables	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	PM20	Obligation déclaratives (Op2) : Déclaration de naissance	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO	Cf. Op2 DCC Tous SIQO
Tous opérateur	Tous PM concernés	Tous PM concernés	Absence ou non pertinence des procédures de l'opérateur	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Tous opérateur	Tous PM concernés	Tous PM concernés	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe ou contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Manquements ODG :

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
							Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
A	Gestion des étiquetages	Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG	Initial	Oui	/	Au plus tard lors de la première évaluation de suivi	/	/
A	Gestion des étiquetages	Défaut de gestion des étiquetages	Suivi	Oui	/	Au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Avertissement <i>(Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG)</i>	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>
B	Référencement des formules d'aliments des agneaux	Absence de méthode de référencement des formules Absence de liste recensant les formules référencées Formule référencée non conforme	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
B	Référencement des formules d'aliments des agneaux	Absence de méthode de référencement des formules Absence de liste recensant les formules référencées Formule référencée non conforme	Suivi	Oui	/	Evaluation documentaire supplémentaire	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>	Retrait de certificat